

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202605-045

Du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, CARRASCO Georges, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCLOUX Sébastien (pouvoir de Carole LASTELLA), SALEL Matthieu (pouvoir de AGNEL Rodolphe), PIOLAT Didier (pouvoir de Agnès AUDIBERT).

Ont participé sans pouvoir de vote : MARCY Régine, BOUTIERE Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoir : 3

Date de la convocation 28 avril 2026

A été élu secrétaire : TALAGRAND Emma

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

L'article L. 5211-10 du CGCT permet à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, soit au Président, soit au Bureau. Il est proposé au Conseil Communautaire à déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Procéder, dans les limites des crédits budgétaires ouverts :
 - à la réalisation des emprunts et lignes de trésorerie d'un montant compris entre 200 000 € et 400 000 € et destinés au financement des investissements prévus par le budget,
 - aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
 - à passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Signer les contrats et les conventions, dans tous les domaines et de toute nature, conclus avec des personnes de droit public et/ou de droit privé, ainsi que leur modification et leur résiliation, dans la limite de 10 000 € à 23 000 € ;
- Conclure des protocoles transactionnels destinés à éviter des litiges à survenir ;
- Modifier l'affectation des propriétés communautaires et décider de l'aliénation et de l'acquisition des biens immobiliers, dans la limite de 100 000 € ;
- Fixer les montant des locations, locations ventes, dans le cadre des procédures d'aide à l'immobilier d'entreprise ;
- Acquérir le foncier nécessaire à la réalisation des programmes d'investissement liés aux compétences et à l'exploitation des services communautaires dans la limite de 75 000 € ;
- Décider de l'attribution des subventions aux entreprises commerciales et artisanales dans le cadre des dispositifs conventionnels avec le Conseil Régional AURA,
- Admettre en non valeurs les créances irrécouvrables du budget « Déchets ménagers » et « SPANC ».

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Déléguer au Bureau Communautaire les attributions ci-dessus exposées ;

Rappeler que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des décisions prises par le Bureau, par délégation du Conseil.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

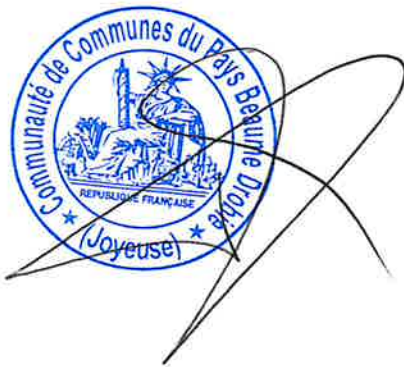
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GILLES

Président

Emma TALAGRAND

Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Emma Talagrand', written over a large, stylized signature in black ink.